



JOURNAL LE SEXTANT

NOUVELLE VERSION N°44
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2023

ÉDITORIAL

Bafouer le droit de manifester et les libertés syndicales : une constante gravissime du gouvernement.

[TRIBUNE UNITAIRE] Réunis vendredi 8 septembre à Niort pour soutenir des responsables syndicaux, pour le motif d'organisation de manifestation interdite, plusieurs responsables nationaux dont Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT publient une tribune dénonçant les atteintes au droit d'expression et de manifestation en France.

Le rôle des syndicats est constamment méprisé par ce gouvernement qui vise à déconstruire tous nos conquits sociaux et à affaiblir la défense collective des travailleuses et travailleurs de ce pays.

Le passage en force antidémocratique de la réforme des retraites en a été un énième exemple paroxystique.

La répression policière sur les cortèges de manifestant-es à Sainte-Soline ou dans les quartiers populaires est aujourd'hui l'unique réponse de ce gouvernement à la crise sociale et écologique actuelle.

Une dérive autoritaire quand la contestation se fait entendre avec force et détermination, elle est réprimée par la voie policière et juridique au nom de «l'ordre républicain».

Quand les réponses à l'expression populaire se résument à interdire par arrêtés préfectoraux les manifestations, les «casserolades», gouverner par 49.3, faire enlever des banderoles revendicatives des balcons de particuliers ou des vitrines de librairies, dissoudre administrativement le mouvement écologiste «les Soulèvements de la Terre»... il faudrait donc se taire sagement alors que tous les moyens d'expression pacifiques et espaces de dialogue démocratique sont, un à un, bafoués.

Le gouvernement est sourd et aveugle à des revendications légitimes et populaires.

Il préfère criminaliser ses opposants et les diaboliser en les traitant d'«écoterroristes».

Les déclarations de la Ligue des droits de l'homme, d'Amnesty International ou des experts de l'ONU convergent vers ce constat plus qu'alarmant : la dérive autoritaire du gouvernement piétine nos libertés fondamentales.

Nos syndicats sont en première ligne de la répression car leur parole légitime fait peur aux décideurs politiques qui manquent cruellement de courage face à l'urgence sociale et climatique.

En cela, le procès des défenseurs de l'eau du 8 septembre à Niort est emblématique et historique.

Ce qui s'y joue, c'est la gestion démocratique et transparente d'un bien commun, l'eau, face à l'accaparement de quelques-uns. C'est un appel à une société qui met au cœur de son fonctionnement le partage équitable des richesses.

Dans le contexte du dérèglement climatique, au lieu de les réprimer, le gouvernement doit écouter les syndicalistes et lanceurs d'alerte, lucides face à la nécessité d'agir, qui appellent à un changement de modèle social, économique et agricole.

Tribune signée par Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, Laurence Marandola, porte-parole de la Confédération paysanne, Benoît Teste, secrétaire général de la FSU et Simon Duteil et Muriel Guilbert, codélégué-es généraux de l'Union syndicale Solidaires

[Tribune parue dans Libération](#) le 7 septembre 2023

Transferts des CVC de Saintes et de Jonzac vers le CVC de Cognac :

La dernière réunion de **Formation Spécialisée** (Ex CHSCT) montre à quel degré l'administration des douanes considère ses agents !

En effet, l'annonce au dernier CSA du transfert des CVC de Saintes et de Jonzac vers le CVC de Cognac a mis les personnels dans une situation de stress extrême et les conséquences psychosociales sur ceux-ci sont préoccupantes.

Des fiches de signalements ont été rédigées sur les trois CVC et des mentions ont été inscrites sur le registre SSCT (dont l'anonymisation n'est toujours pas de mise).

Les OS présentes ont été estomaquées de constater que certains documents manquaient, en particulier ceux concernant l'impact sur les agents. Décision prise unilatéralement par... l'assistante de prévention ! Sic !

Une FS pour ne pas aborder le sujet principal ?!

Il fallait oser !

Pour les recommandations de la médecine de prévention qui préconisait l'intervention d'une structure externe pour évaluer objectivement les risques psychosociaux l'administration refuse.

Balayez-moi ça sous le tapis, circulez il n'y a rien à voir !

L'administration comme le gouvernement, impose, l'une des restructurations qui ne dit pas son nom, pour éviter sans doute de verser des indemnités, le quoi qu'il en coûte n'est pas pour tout le monde à l'évidence, l'autre des réformes à coup de 49.3 que personne ne veut...

L'un comme l'autre essayeront quand même de nous convaincre que c'est pour notre bien de quoi se plaint-on ?

Soyons heureux !

Alors pour le dialogue social, à l'image du fameux « grand débat », venez aux réunions avec vos questions... pas sûr qu'on ait les réponses hors celles que nous avons prévues, bien sûr! Bref!

Prime pouvoir d'achat :
L'arnaque du siècle !

Extrait article de

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16706>

La mesure avait été annoncée par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques le 12 juin dernier, au moment de l'annonce de la revalorisation de 1,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Un décret du 31 juillet 2023 annonce sa mise en œuvre.

La création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle concerne les agents de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière ainsi que les militaires.

La fonction publique territoriale doit faire l'objet d'un texte spécifique.

À noter qu'au 1^{er} janvier 2024, une revalorisation forfaitaire de 5 points d'indice sera mise en place pour les agents des trois fonctions publiques.

Cela représente environ 25 € brut par mois.

Le gouvernement a annoncé à grand renfort de communication une super prime pouvoir d'achat pour les fonctionnaires dont les revenus annuels ne dépassant pas les

39 000 euros bruts de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Jusque-là, comme disait celui qui dévale les escaliers « tout va bien » !

C'était sans compter sur la fourberie, érigée en dogme, de ce gouvernement.

Comme disait la grand-mère, quand c'est trop beau, il y a un loup et celui-ci se cache dans le détail et la nuance de compréhension du « salaire brut ».

Le quidam de base comprendra que salaire brut est celui qui figure tout en haut en première ligne de son bulletin de salaire, celui-là même pris en compte dans le calcul de sa future retraite.

En bien dans le cas qui nous occupe que nenni !

Il s'agit en fait du brut + primes (montant rémunération brute mensuelle), la somme tout en bas à gauche (celui qui ne compte pas pour le calcul des futures retraites ce serait trop beau!) et là Patatras !...

D'aucuns auront certainement fait le calcul et constaté amèrement qu'ils passaient « devant la glace » et que finalement ce n'était qu'un enfumage de plus !

Au final, très peu d'agents pourront y prétendre.

Bref tout ce que touche ce gouvernement il le pourrit.

Toutes ses annonces ne sont que de la com et de la manipulation mais surtout à chaque phrase commençant par « nous ne, je ne, on ne » comprendre qu'ils feront exactement l'inverse.

La fourberie et le mensonge érigés en dogme.

EMC (1) Douane évolution ou illusion ?

Allons-nous in fine
couler corps et biens ?

Les EMCs sont formées jusqu'à présent avec un chien Labrador pour la recherche de stupéfiants (à part quelques équipes en Outre-Mer qui utilisent déjà le Berger Allemand ou le malinois).

Mais cela va-t-il durer ? Rien n'est moins sûr.

En effet, il est maintenant dans les cartons de faire appel à des chiens de race type Malinois, Berger Allemand ou de Golden Retriever.

A l'état d'expérimentation, le premier stage devrait commencer d'ici peu.

Il est aussi question de changer le mode d'éducation de nos collègues à quatre pattes avec l'apprentissage du marquage « passif », c'est-à-dire sans contact, tout comme il l'est pour la spécialité « Explosifs ». Ce sera l'attitude du chien, assis ou couché, qui indiquera où se trouve le produit.

Après l'habillement, l'armement aligné sur les forces de l'ordre, Police et Gendarmerie, viennent maintenant les chiens des équipes cynophiles.

On sait que, dans ces corps, ce sont des chiens plus typés « attaque » qui sont utilisés car d'une nature plus à l'écoute et plus disciplinée.

Ces animaux sont aussi très très prisés pour ce qui concerne la recherche des explosifs (douane, police, gendarmerie ou l'armée), les recherches « avalanche ou catastrophe naturelle » (secouristes en montagne, Sécurité Civile pour les tremblements de terre).

A travers l'animal, qui en lui-même n'est pas en cause, puisque indispensable dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et/ou d'armes, le mimétisme de « cet outil » de travail

n'est en rien anodin et contribue à un amalgame visuel entre ces différents corps de métiers.

Le particulier avec de mauvaises intentions n'y verra que du bleu et le risque déjà important pour nos agents sur la route ne fera qu'augmenter encore d'un cran car, déjà avec l'habillement (bleu identique, bandes réfléchissantes etc.), la confusion visuelle, malheureusement, est déjà là.

Cette volonté de fondre la douane dans le même moule que les forces de l'ordre ne date pas d'hier malheureusement et certains d'ailleurs, aveuglés sans doute par des discours sécuritaires et des médias aux ordres, ne demandent que cela

au vu de l'article paru dans le journal Valeurs Actuelles de juillet dernier. Nous n'avons pas vocation à suppléer le manque d'effectifs des autres administrations dédiées à des missions de sûreté du territoire mais à priori l'administration d'une part et le gouvernement d'autre part n'en ont cure.

Il est à craindre que la Douane telle que nous la connaissons et que nous l'avons connue ne soit vouée à disparaître corps et biens, diluée au sein d'autres ministères, tout cela pour des raisons fallacieuses d'économie budgétaires.

C'est pour cela que le SNAD CGT ne cesse de se battre pour maintenir nos missions dans les territoires afin d'éviter la désertification des services publics, luttant sans relâche contre la fermeture (la rationalisation comme dit l'administration) des services.

Les transferts des missions continuent et la volonté de démantèlement de notre administration ainsi que la communication de l'administration contribuent à un amalgame des genres auxquels certains adhèrent considérant qu'après tout étant en uniforme pourquoi ne pas contribuer à d'autres missions ne relevant pas de leur cœur de métier.

C'est apporter de l'eau au moulin de ceux qui souhaitent la disparition de notre métier de douanier.

(1) EMC = Équipe Maître Chien.

Les longues durées encore oubliées...

Le gouvernement va relever, de plusieurs dizaines d'euros, les plafonds de remboursement des frais de mission des fonctionnaires d'État, selon un arrêté paru hier (jeudi 21 septembre 2023) au Journal officiel. (Source Acteurs Publics).

Les nuitées mieux remboursées

Fixé à 70 euros par un arrêté daté de 2006, le remboursement des frais d'hébergement, va passer à 90 euros, pour les agents civils de la fonction publique D'État, qui compte au total 2,5 millions d'agents.

Le remboursement pourra aller jusqu'à 120 euros, pour les missions réalisées dans la métropole du Grand Paris, contre 90 euros jusqu'ici.

Il pourra même atteindre 140 euros, dans Paris intra-muros (contre 110 euros jusqu'alors).

En Outre-mer, le remboursement des nuitées sera également augmenté, de 30 à 50 euros par rapport aux sommes qui prévalaient depuis 2006.

Idem pour les frais de bouche

La compensation des frais de bouche est également revue à la hausse : elle passe de 17,5 à 20 euros, en Outre-mer et dans l'Hexagone, et même de 21 à 24 euros en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna et en Polynésie française.

Malheureusement, comme lors de la dernière revalorisation, celle des taux de repas des longues durées a été oubliée...

Espérons que notre Direction Générale ne mette pas aussi longtemps que la dernière fois pour corriger cette incohérence...

La CGT avait alors dû intervenir de nombreuses fois.

Tous ces relèvements des plafonds de remboursements entreront en vigueur au lendemain de la publication de l'arrêté, c'est-à-dire dès le vendredi 22/09/2023.

Formations tir et TPCI

Un plan d'action est mis en place, suite au mouvement des moniteurs.

La CGT, note quelques avancées.

Mais il reste encore des points de blocage :

- mesure indemnitaire insuffisante : pour la CGT, cette petite avancée est insuffisante . La reconnaissance et l'engagement de ces spécialistes mérite mieux qu'une augmentation de 35 euros de l'ACF mensuelle mais surtout les discussions, pour nous, n'étaient pas terminées.

- répartition des formations entre le socle de base et les formations occasionnelles : nous pensions que des discussions devaient encore avoir lieu suite aux engagements lors du CSAR du 05/07

- heure de sport oubliée pour les moniteurs de tir : la DG note le point.

La CGT continue par ailleurs de revendiquer les deux heures hebdomadaires de sport pour tous les agents de la surveillance.

- formations aux premiers secours :

il existe différents niveaux de formation qu'il faudra peut être adapter et qui pourraient être mis en place par le médecin du travail de l'école de La Rochelle.

La DG demande à son directeur de prendre contact pour mettre en place ces formations.

La CGT s'en félicite puisque c'était une de ses demandes.

- temps de préparation des séances et autonomie des moniteurs insuffisants : la DG note le point pour y réfléchir

- gestion des formations de la future réserve opérationnelle : la DG informe que les études/analyses ne démarreront pas avant le printemps 2024, actuellement, il n'y a que quelques pistes.

Pour conclure, la directrice générale a indiqué que « 50 % d'augmentation c'était déjà important et que l'administration était au bout de ce qu'elle pouvait proposer d'un point de vue indemnitaire ». (sic).

Elle propose de faire un premier bilan dans 6 mois pour les derniers ajustements. Dont acte !

12 milliards d'euros d'économies par an à partir de 2025.

La nouvelle stratégie d'économies de l'exécutif est désormais connue. Le gouvernement d'Élisabeth Borne a dévoilé, lundi 25 septembre, sa trajectoire révisée des finances publiques pour les années à venir.

Une nouvelle trajectoire présentée à l'occasion du réexamen du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

Rejeté par le Parlement fin 2022, ce texte est en effet de nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale cette semaine.

Les députés de la commission des finances ont d'ailleurs adopté ce projet de loi en nouvelle lecture ce mardi 26 septembre.

Mme Borne a, pour la douzième fois, utilisé le "49.3", engageant son gouvernement, motion rejetée par la droite et l'extrême droite parlementaire.

Les ministères gagnants et les perdants

Dans sa nouvelle trajectoire de finances publiques, le gouvernement précise l'évolution des plafonds de crédits qui seront accordés aux ministères dans les prochaines années [consulter ici le détail de ces plafonds]. Sans surprise, les crédits des ministères régaliens vont continuer à croître, dans la lignée, notamment, des lois de programmation militaire et du ministère de l'Intérieur (Lopmi) (bizarrement la Douane n'est plus régalienne. NDLR).

Les crédits de la mission "Défense" passeront ainsi de 49,3 milliards d'euros en 2023 à 47,2 milliards en 2024, puis 50,5 milliards en 2025 et 53,7 milliards en 2026.

Une croissance est également prévue pour les crédits de la mission "Sécurité" : 16,1 milliards en 2023, 16,5 milliards en 2024, 17 milliards en 2025 et 17,5 milliards en 2026. Les crédits de la mission "Écologie" vont aussi augmenter, de 14 milliards d'euros en 2023 à 16,4 milliards en 2026.

Ceux de la mission "Enseignement scolaire" vont quant à eux se tasser dans les années à venir, après la hausse prévue en 2024.

À noter néanmoins, une baisse des crédits accordés au ministère du Travail.

Ceux-ci devraient en effet passer de 22,4 milliards d'euros en 2024 à 21,6 milliards en 2026.

LA VIE EST TROP DURE BILAN de MACRON depuis 2017

Les prix flambent.

+62 % pour les coquillettes.

+33 % pour les tomates.

+41 % pour l'électricité.

Les Services Publics sont détruits.

21 000 lits d'hôpitaux fermés.

1 900 écoles fermées.

100 gares fermées.

La pauvreté augmente et les riches se gavent

+ 400 000 pauvres.

5 fois plus d'étudiants ne mangent pas à leur faim.

+ 600 milliards d'€ pour les 500 plus grandes fortunes de France (x2).

Désolé pour les amoureux de « En même temps », mais il y a urgence à mettre en œuvre une autre politique, où l'Humain sera reconnu, l'écologie aura une place prépondérante.

Les budgets des services publics et de la sécurité sociale sont discutés au Parlement.

Chaque année, 200 milliards d'euros d'aides publiques fiscales ou sociales sont données aux entreprises sans aucun contrôle ni contrepartie.

C'est le moment de faire entendre la voix des travailleurs et des travailleuses: nous voulons vivre dignement de notre travail, travailler moins et mieux, avec des budgets au service de l'intérêt général et non des intérêts particuliers.

La CGT est mobilisée pour conditionner les aides publiques à des critères sociaux et environnementaux élaborés avec les salarié-es et leurs représentant-es.

DERNIÈRE INFO – DERNIÈRE INFO – DERNIÈRE

Inflation

Les pensions de retraites "seront toutes revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024", annonce Bruno Le Maire.

"L'objectif est de protéger tous les retraités contre l'inflation." Les pensions de retraites augmenteront de 5,2% en début d'année prochaine, a annoncé le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, dans un entretien avec des lecteurs du « *Parisien* ».

"Elles seront toutes revalorisées de 5,2 % au 1er janvier 2024", a déclaré le ministre, en réponse à une question d'un lecteur sur les pensions.

Bruno Le Maire ajoute que les minimas sociaux "seront revalorisés au 1er avril de l'ordre de 4,6 % environ", "soit 28 euros par mois pour le RSA".

Une revalorisation en cours des petites pensions

En parallèle, un tiers des 1,7 million de retraités concernés par la revalorisation des petites pensions commencent actuellement à bénéficier de cette augmentation. Celle-ci est de 100 euros par mois pour une carrière complète au Smic, un montant proratisé pour les carrières incomplètes.

"600 000 vont percevoir cette augmentation dès l'automne, dans les semaines qui viennent et notamment sur le paiement de la retraite de septembre, avait annoncé début septembre Olivier Dussopt, ministre du Travail.

Les autres, cela sera échelonné jusqu'à début 2024, parce que beaucoup d'assurés ont cotisé dans plusieurs caisses différentes, donc il faut reconstituer les carrières", avait-il expliqué aux "Quatre Vérités" de France 2.

Si des retraités ne touchent cette revalorisation "qu'en février ou en mars 2024, ça sera rétroactif et donc on leur versera tout ce qu'on aurait dû leur verser depuis le 1er septembre", avait assuré le ministre.

C'est un plus, mais ça ne fait toujours pas le joint du pouvoir d'achat perdu depuis plus de 10 ans. A suivre donc...

**6 bonnes raisons de se mobiliser
le 13 octobre 2023,
à l'appel de l'intersyndicale.**

Pour l'égalité

Malgré l'affichage « grande cause nationale », les femmes sont toujours payées un quart de moins que les hommes, en moyenne.

La CGT est mobilisée pour l'égalité salariale et professionnelle : revalorisation des métiers à prédominance féminine ; refonte et transparence pour l'Index ; pénalisation des employeurs qui discriminent.

Pour nos services publics

Hôpitaux, petite enfance, aide à l'autonomie, travail social, écoles, enseignement supérieur, recherche... nos services publics sont à l'agonie.

La CGT est mobilisée pour des investissements massifs dans les services publics de proximité et de qualité qui privilégient l'accueil physique des usager-es.

Pour l'environnement

Les conséquences du dérèglement climatique sont dramatiques. Il est urgent d'agir pour une transition écologique socialement juste et une réelle planification, construite avec les travailleuses et travailleurs, afin d'anticiper les besoins en formation et qualification ainsi que la création ou recréation de filières entières.

La CGT est mobilisée pour conditionner les aides publiques à des critères sociaux et environnementaux élaborés avec les salarié-es et leurs représentant-es.

Pour nos retraites

La réforme des retraites qui s'applique depuis le 1er septembre est toujours aussi injuste, brutale, injustifiée et impopulaire. Le combat se poursuit en mettant la pression dans les négociations en cours pour

l'Agirc-Arrco (retraites complémentaires) et celles qui doivent s'ouvrir dans les branches au sujet des départs anticipés.

La CGT est mobilisée pour la retraite à 60 ans et avant en cas de pénibilité, ainsi que la prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite.

Pour nos droits

De nombreuses luttes font irruption dans le paysage médiatique. Elles ne sont que la pointe de l'iceberg. Partout où les salarié-es s'organisent dans un syndicat, le rapport de force se renverse et des **avancées concrètes et quotidiennes** deviennent possibles (voir cgt.fr/luttes-gagnantes).

La CGT est mobilisée pour rassembler les salarié-es, écouter et porter les revendications, les représenter dans les instances et dans les mobilisations et gagner des avancées réelles et durables dans l'intérêt du monde du travail.

**Nouvel Article 60 du Code des Douanes :
Progrès ou boulet ?**

Depuis cet été, les BSI de Poitou-Charentes-Limousin comme toutes celles de France et de Navarre ont dû s'adapter à la mise en œuvre du nouvel article 60 du Code des Douanes.

Concrètement, les agents sont soulagés de voir qu'ils peuvent toujours contrôler sur l'autoroute et les nationales car beaucoup de collègues s'inquiétaient de l'avenir des BSI avec le

retour du rayon des Douanes autour d'un point de passage frontalier.

Cependant, ce nouvel article a mis un coup d'arrêt à l'initiative des escouades et des chefs d'équipes pour l'élaboration d'un service ou une stratégie de contrôle car, maintenant, une grosse contrainte leur a été imposée avec l'information à Parquet de suivre les axes prescrits et envoyés 48h plus tôt.

Fini les envies de tester les petits axes de manière inopinée terminée l'initiative de changer de route si l'escouade constate que le flux n'est pas adapté.

Oubliée la tactique de détacher en parallèle une escouade sur un autre axe afin de créer la fameuse tenaille, si cet autre axe n'est pas repris sur l'information à Parquet.

Bref s'il était nécessaire d'adapter l'article 60 aux différentes jurisprudences, l'administration et le gouvernement l'on fait dans la précipitation, en procédure d'urgence.

D'un article qui, en 1948 comportait 3 lignes bien écrites et compréhensibles par tous, ils l'ont augmenté de 10 articles supplémentaires, pour le judiciaire et en faire une véritable usine à gaz.

Quid du flair du douanier ? De la connaissance du terrain et de l'adaptabilité aux circonstances de flux routier ? De solution de repli en cas d'intempéries ?

A priori, dans ces cas-là il suffirait juste d'informer le Parquet qu'il y a un changement d'ordre de mission de dernière minute. Quelle perte de temps mais surtout quel manque de confiance cela instaure envers nos collègues de terrain.

Enfin, il est à signaler qu'avec cette perte d'initiatives, il faut croiser les doigts pour que l'équipe encadrante en charge d'établir la cote de service des BSI, n'ait pas par malheur loupé un envoi à Parquet dans les prévisions de missions et les informations car sinon, le service se retrouve dans l'incapacité d'aller ailleurs qu'en gare ou en aéroport.

De ce fait, nous pouvons nous estimer chanceux d'avoir des PPF...

Cette perte d'initiatives, ces services contraints très encadrés sont également un surcroît de travail au quotidien en effet, ces informations et envois à Parquet représentent une lourdeur administrative supplémentaire car anticiper les services de plusieurs escouades sur une même journée, pendant plusieurs jours d'affilée, demande une réflexion d'une à deux heures, voir plus si jamais l'équipe gestionnaire de la cote de service se soucie de ne pas renvoyer sur un même axe des agents présents la veille.

Projet de Loi du 18 juillet 2023 visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces.

De quelles nouvelles menaces parlent-ils ?

Effectivement les recherches de fraude par internet et ce qui se rapporte aux TIC, mais franchement était-il besoin de tout modifier, notamment l'outil de travail qui fait, faisait notre base de travail à savoir l'article 60 du CD ?

C'est surtout que ça leur a permis de glisser au passage, voir chapitre II de la loi, dans un package complet (à prendre ou à laisser) leur fameuse réserve opérationnelle, dédiée à renforcer les services actifs, durant une période maximum de 90 jours.

Alors que tous les ans, depuis environ une vingtaine d'années, bon an mal an, la Douane perd 1 agent tous les jours.

A la CGT, nous demandons à ce que l'administration recrute de véritables fonctionnaires d'État, bien payés, à la hauteur des enjeux économiques, financiers et écologiques, connus et sus de tous ces gouvernants.

Au contraire, ils choisissent de mettre un sparadrap sur une jambe de bois, la même recette utilisée en Gendarmerie avec la pseudo création de 238 nouvelles brigades garnies par des réservistes.

En fait « **c'est comme le canada dry, ça en a la couleur , mais ce n'en est pas** ».